



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 23 mai 2022

----- PROCES-VERBAL

Le Lundi vingt-trois mai deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni à la mairie
sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2022

Conseillers en exercice : 15

Sont présents : ROMERO Cyril, Alain HERVE, Christine POIRIER, Emilie LUNARDI, , Adrien COMMERE, , Angélique TROTTIN, Alain DELOM, Arlette GASPARD, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Oliver LARRIEU.

Absents excusés : Naïma CAUSSE, Jean-Claude GAUDON, Christophe MIRLEAU, Myriam CHABANON

Secrétaire de séance : Emilie LUNARDI

Christophe MIRLEAU donne procuration à Olivier LARRIEU

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Remboursement Caution
- Dénomination de voie
- Demande de subvention exceptionnelle Foyer Rural
- Demande de subvention exceptionnelle Football Féminin
- Situation sur le dossier « Aire d'étape pour touristes itinérants »
- Recrutement agents contractuels
- Situation travaux en cours
- Compte rendu des décisions prises par Monsieur Le Maire
- Questions et informations diverses

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter deux points à l'ordre du jour de cette séance :

- Situation sur l'éclairage aux terrains de sport
- Diminution des emplois municipaux

Les conseillers municipaux acceptent les points supplémentaires.

La lecture du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente est reportée.

REMBOURSEMENT CAUTION

En raison du départ de l'entreprise « L'Opticienne qui bouge » et suite à la résiliation du bail, l'état des lieux du local a été fait le 30/04/2022.

Ce local a été rendu en bon état.

La caution de 275 euros sera restituée après décision unanime des conseillers présents.

DENOMINATION DE VOIES

Un chemin reliant la route de Sirac à la route de Saint-Germier n'est actuellement pas nommé. Des habitations sont présentes nécessitant une adresse.

Après réflexion, l'appellation « Chemin du Midi » est adoptée.

Approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FOYER RURAL

L'association Le Foyer Rural a adressé un courrier à la Mairie pour une demande de subvention exceptionnelle afin d'organiser « La Ronde de D'Artagnan ». Il s'agit d'une randonnée sur 3 parcours qui se déroulera le 26/06/2022 à Cologne et organisée par la section Rando du Foyer Rural. Randonnée d'exception car elle pourrait accueillir énormément de monde (plus de 200). Il est à noter la présence ce jour-là d'un marché de producteurs et d'un apéro Bandas.

Le budget prévisionnel nous a été transmis, d'un montant de 3400 euros

La subvention exceptionnelle demandée à la Mairie est de 400 euros.

La Subvention est approuvée par les Conseillers Présents moins une abstention.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FOOTBALL FEMININ

Le 21 mai 2022, s'est déroulée à Cologne une journée pour promouvoir le Football Féminin en co-organisation avec le District du Gers.

Une demande de subvention nous est parvenue hors délais.

Il est décidé d'attendre le bilan complet financier de cette journée avant de statuer sur cette aide et son montant.

SITUATION SUR LE DOSSIER « AIRE D'ETAPES POUR TOURISTES ITINERANTS »

L'entreprise de voirie prévue sur ces travaux est la même que pour le lotissement à proximité (route de Cadours). Des nouveaux plans ont été proposés, avec conservation des arbres existants, mais une difficulté concerne la zone de vidange. Ces plans ne sont pas figés et peuvent évoluer. Le nombre d'emplacements prévus restent inchangé : 10.

De plus, concernant le revêtement du sol, il sera évité au maximum l'imperméabilisation (goudron). Concernant ce secteur Colonnais et le lotissement route de Cadours, un surcoût est à prévoir. Il serait intéressant de profiter de ces travaux pour créer les tout à l'égout, les réseaux secs et réseau d'eau potable, dans l'optique d'une extension future sur les terrains fonciers municipaux se situant à l'arrière de cette zone.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Trois candidatures pour des emplois saisonniers sont arrivées à la Mairie. Pour rappel il faut avoir plus de 18 ans.

Approuvées à l'unanimité.

ECLAIRAGE TERRAINS DE SPORTS

Nous avons reçu les aides en majeure partie (30% du syndicat d'énergie, 30% DETR), il manque les 20% de la Région. Pour rappel, il y a 3 projets : éclairage terrain de tennis, remplacement éclairage terrain de foot, création éclairage terrain annexe. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Gabrielle. Pour l'ouverture des travaux il faut se rapprocher du Syndicat d'énergie. Il est important de commencer les travaux rapidement en raison de l'augmentation du prix des matériaux.

Après délibération, il est proposé de transmettre dès le 23/05/2022 l'ordre de mission afin de figer les devis.

S'agissant de trois projets, les trois délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

DIMINUTION TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur Le Maire nous fait la lecture d'un courrier de Madame ESPAGNET Isabelle, secrétaire comptable. Elle souhaite diminuer son temps de travail. Actuellement employée à 28 heures / semaine, elle souhaite être employée à 20 heures / semaine dès le 01/08/2022, pour convenance personnelle.

Approuvée à l'unanimité.

SITUATION DES TRAVAUX EN COURS

Il y a eu une session de tirs aux pigeons, 70 ont été abattus. Ils sont encore en nombre et l'entreprise fera un nouveau passage.

Il y a urgence pour effectuer des travaux au niveau des douves. L'une d'elle s'effondre et le passage y est interdit. BPL Habitat doit intervenir le 24/05/2022.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le local place de la Halle étant vacant, il a été loué à l'agence immobilière « N°10 Habitat » sise 2 place de la Libération à Mauvezin, et c'est Madame DIRAT Chantal qui l'occupe.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire nous fait part que le SCOT de Gascogne s'est arrêté au 12 avril 2022 en Comité Syndical. Il a un délai d'un an pour se mettre en conformité.
- Il est demandé de désigner un référent « Ambroisies », plante sauvage très

allergisante. Dominique MEHEUT se porte volontaire et se rendra à la réunion d'information.

- Un point sur les jeux pour enfants : 3 devis nous sont présentés par Dominique MEHEUT

1ère proposition 3 jeux pour 7080euros

2ème proposition 3 jeux pour 6940euros

3ème proposition 4 jeux pour 5835euros

La proposition N°2 est validée avec les jeux suivants : parcours, trampoline, « tape-cul », jeux à ressort pour remplacement.

La commande sera passée rapidement.

- Monsieur DELOM indique un problème électrique au niveau du local pétanque/belotte au foyer rural. Il remercie également la Mairie et les employés municipaux pour le transfert du frigo du gîte à son local.
- Monsieur LARRIEU indique que des repousses d'un arbre coupé sont visibles sur la route de Saint-Germier.
- Un chêne imposant se situe à proximité du nouveau lotissement route de St Georges
- En raison des travaux au nouveau lotissement « Bégué », il y a des dégradations des piétonniers. Monsieur Le Maire indique que Monsieur BEGUE a déjà informé la Mairie de ce problème. Ces piétonniers seront réparés à la fin des travaux.
- Madame POIRIER indique qu'une personne déménageant souhaite donner de l'électroménager, du linge et produits d'hygiène à ceux qui en ont besoin. Elle est orientée vers les familles Ukrainienne.
- Peut-on demander au restaurant Le Comptoir du Colibri de faire une ouverture plus longue les après-midis en ce qui concerne le « bar ». Beaucoup de touristes cherchent un lieu où se rafraichir lors de leur balade.

La réunion du Conseil Municipal se termine à 23 heures 25.